

# INFORMATION SUR LA LOI DU LOUP

La convention de Berne est une loi qui défend le loup. Le loup est une espèce bénéficiant de divers statuts de protection issus de la loi de 1979 relative à la protection de la nature. Le loup était une espèce menacée. A l'échelle des pays européens, le loup est inscrit à la **Convention de Berne** relative à « la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ».



Source:

Loup et Droit-Sur la piste du loup...-Le webzine de la meute.

Benjamin et Arnaud, 6°BB